

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.576.440, un actif net de D : 3.562.401 et un bénéfice de la période de D : 29.944.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV PLUS », comprenant le bilan au 30 Juin 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les placements monétaires représentent à la clôture de la période 19,65% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «SICAV PLUS» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 8.672, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le deuxième trimestre s'élève à D : 2.162, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017, s'élève à D : 4.300.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 26 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2017

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	2 850 034	2 903 838	2 863 949
Actions et droits rattachés		28	36	31
Obligations et valeurs assimilées		2 842 769	2 883 526	2 850 315
Tires des Organismes de Placement Collectif		7 238	20 276	13 602
Placements monétaires et disponibilités		702 752	815 588	895 477
Placements monétaires	5	702 752	226 440	226 837
Disponibilités		-	589 148	668 640
Créances d'exploitation	6	23 654	2 393	2 582
TOTAL ACTIF		3 576 440	3 721 819	3 762 008
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	7 594	7 714	7 896
Autres créditeurs divers	8	6 445	15 331	6 474
TOTAL PASSIF		14 039	23 045	14 370
ACTIF NET				
Capital	9	3 512 884	3 642 181	3 633 707
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		49 517	56 593	113 930
ACTIF NET		3 562 401	3 698 774	3 747 637
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 576 440	3 721 819	3 762 008

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2017</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2016</i>	<i>Année 2016</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	34 371	69 950	34 320	72 250	142 310
Revenus des actions		-	-	-	-	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées		34 239	69 686	34 082	71 684	141 369
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		132	264	238	566	939
Revenus des placements monétaires	11	2 960	5 981	4 016	7 831	15 179
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		37 332	75 932	38 336	80 081	157 489
Charges de gestion des placements	12	(8 934)	(18 159)	(9 076)	(18 980)	(37 403)
REVENU NET DES PLACEMENTS		28 397	57 773	29 260	61 101	120 086
Autres produits		-	-	-	13	13
Autres charges	13	(1 048)	(2 156)	(1 085)	(2 277)	(4 472)
Contribution conjoncturelle	8	(2 162)	(4 300)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 187	51 316	28 175	58 837	115 627
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 243)	(1 799)	1 113	(2 244)	(1 697)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		23 944	49 517	29 288	56 593	113 930
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 243	1 799	(1 113)	2 244	1 697
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		471	3 424	(670)	578	5 090
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		4 286	5 170	2 465	7 777	10 542
RESULTAT DE LA PERIODE		29 944	59 910	29 970	67 192	131 260

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Période du 01/04 au 30/06/2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		29 944	59 910	29 970	67 192	131 260
Résultat d'exploitation		25 187	51 316	28 175	58 837	115 627
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		471	3 424	(670)	578	5 090
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		4 286	5 170	2 465	7 777	10 542
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		(143 281)	(245 146)	109 927	(689 371)	(704 575)
Souscriptions						
- Capital		74 724	203 854	480 742	642 094	1 231 797
- Régularisation des sommes non distribuables		888	946	5 661	5 812	41 339
- Régularisation des sommes distribuables		9 021	13 481	36 172	41 869	20 823
Rachats						
- Capital		(212 245)	(439 530)	(375 401)	(1 307 989)	(1 913 032)
- Régularisation des sommes non distribuables		(8 485)	(8 617)	(26 195)	(27 044)	(62 983)
- Régularisation des sommes distribuables		(7 183)	(15 280)	(11 052)	(44 113)	(22 519)
VARIATION DE L'ACTIF NET		(113 337)	(185 236)	139 897	(622 180)	(573 316)
ACTIF NET		1,65%				
En début de période		3 675 737	3 747 637	3 558 877	4 320 953	4 320 953
En fin de période		3 562 401	3 562 401	3 698 774	3 698 774	3 747 637
NOMBRE D' ACTIONS						
En début de période		66 998	68 858	67 092	82 225	82 225
En fin de période		64 392	64 392	69 159	69 159	68 858
VALEUR LIQUIDATIVE		55,324	55,324	53,482	53,482	54,426
TAUX DE RENDEMENT		0,84%	1,65%	0,82%	1,77%	3,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 30 Juin 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2017, à D : 2.850.034 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% Actif net
Actions & droits rattachés		27	28	0,00%
TPR	9	27	28	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		2 761 796	2 842 769	79,80%
Obligations des sociétés		793 020	812 778	22,82%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	60 000	62 322	1,75%
ATL 2010/2 TV	1 000	20 000	20 432	0,57%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	100 000	102 428	2,88%
BTE 2010 B	600	42 000	43 546	1,22%
CIL 2015/1 TF 7,65%	2 000	120 000	120 322	3,38%
TL 2012/1 B TF	800	32 000	32 145	0,90%
TL 2012-2 B	500	30 000	30 703	0,86%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	80 000	83 445	2,34%
TL 2014-2 CAT,A TF	1 000	60 000	61 966	1,74%
TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	24 000	24 098	0,68%
TUNISIE FACTORING 2014-1	1 000	60 000	61 669	1,73%
UIB 2011/1 TR B	500	37 500	39 100	1,10%
UIB 2011/2	1 500	41 840	42 888	1,20%
UIB 2012/1 A	2 000	85 680	87 715	2,46%
Obligations de l'Etat		229 922	230 348	6,47%
Emprunt national 2014-A	47 048	229 458	229 883	6,45%
Emprunt national 2014-B	6	464	465	0,01%
Bons du Trésor Assimilables		1 738 854	1 799 642	50,52%
BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	99 015	2,78%
BTA 11/02/2022 6%	67	63 483	65 215	1,83%
BTA 11/08/2022 5,60%	241	229 161	241 075	6,77%
BTA 12/02/2020 5,50%	370	358 195	368 334	10,34%
BTA 12/10/2018 5,50%	407	402 930	417 584	11,72%
BTA 13/01/2021 5,75%	100	96 600	99 661	2,80%
BTA 14/10/2020 5,50%	237	229 934	239 206	6,71%
BTA 15/01/2018 5,30%	104	103 610	105 828	2,97%
BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	93 801	2,63%
BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	53 711	1,51%
BTA 11/03/2019 5.50%	16	16 000	16 212	0,46%
Titres des Organismes de Placement Collectif		7 192	7 238	0,20%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	7 192	7 238	0,20%
Total		2 769 015	2 850 034	80,00%
Pourcentage par rapport au total des actifs				79,69%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2017 à D : 702.752, contre D : 226.440 au 30.06.2016, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% Actif net
Dépôt à vue		699 792	702 752	19,73%
Amen bank pasteur		699 792	702 752	19,73%
Total général		699 792	702 752	19,73%
Pourcentage par rapport au total des actifs				19,65%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2017 à D : 23.654 contre D : 2.393 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Ventes titres à encaisser	23 653	-	-
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	-	2 393	2 578
Autres	1	-	5
Total	23 654	2 393	2 582

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.06.2017 à D : 7.594, contre D : 7.714 au 30.06.2016 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2017 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Montant HT	7 572	7 691	7 873
TVA	1 363	1 384	1 417
Total TTC	8 934	9 076	9 290
Retenue à la source	1 340	1 361	1 393
Net à payer	7 594	7 714	7 896

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2017 à D : 6.445, contre D : 15.331 au 30.06.2016, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	294	297	313
Retenues à la source à payer	1 340	1 361	1 393
TCL	68	36	33
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	443	13 637	4 734
Contribution conjoncturelle (*)	4 300	-	-
Total	6 445	15 331	6 474

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV PLUS» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 8.672, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du deuxième trimestre s'est élevée à D : 2.162, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017, s'élève à D : 4.300.

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2017, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	3 633 707
Nombre de titres	68 858
Nombre d'actionnaires	643

Souscriptions réalisées

Montant	203 854
Nombre de titres émis	3 863
Nombre d'actionnaires nouveaux	47

Rachats effectués

Montant	(439 530)
Nombre de titres rachetés	(8 329)
Nombre d'actionnaires sortants	(59)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 424
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	5 170
Régularisation des sommes non distribuables	(280)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	113 930
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(7 392)

Capital au 30-06-2017

Montant	3 512 884
Nombre de titres	64 392
Nombre d'actionnaires	631

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 Mai 2017.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 34.371, pour la période allant du 01.04 au 30.06.2017, contre D : 34.320 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2016 et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
<u>Revenus des actions</u>					
- Dividendes	-	-	-	-	2
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- Intérêts	15 584	32 589	21 537	42 914	83 822
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- Intérêts (BTA , BTZC)	18 655	37 097	12 545	28 770	57 546
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>					
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>					
- Intérêts	132	264	238	566	939
TOTAL	34 371	69 950	34 320	72 250	142 310

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2017 à D : 2.960 contre D : 4.016 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2016 et présente le montant des intérêts au titre du deuxième trimestre 2017 sur les dépôts, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Intérêts des dépôts à vue	2 960	5 981	2 700	5 802	11 586
Intérêts des BTC	-	-	1 316	2 029	3 593
TOTAL	2 960	5 981	4 016	7 831	15 179

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 à D : 8.934 contre D : 9.076 pour la même période de l'exercice 2016, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du deuxième trimestre 2017.

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Commission de gestion	8 934	18 159	9 076	18 980	37 403
TOTAL	8 934	18 159	9 076	18 980	37 403

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 à D : 1.048 contre D : 1.085 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Redevance CMF	893	1 816	907	1 897	3 740
TCL	102	200	101	216	415
Autres	53	140	77	164	317
TOTAL	1 048	2 156	1 085	2 277	4 472

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1% TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.